

E-1116/05 23 March 2005

WRITTEN QUESTION by Michl Ebner (PPE-DE) to the Commission

Subject: Emergency call number in the new Member States Answer(s)

An emergency call number is essential to every EU citizen. In the EU, the emergency call number 112 is being successfully used by the 15 old Member States. The question now is to establish what the position is in the new Member States: the EU emergency call number is an important facility and should be introduced in the new Member States, too, as quickly as possible.

What is the Commission's position on this?

E-1116/2005 20 avril 2005

Réponse donnée par Mme Reding au nom de la Commission

Conformément à la directive 2002/22/CE(1), le numéro d'urgence 112 est mis en œuvre dans tous les pays de l'Union pour les réseaux fixes et mobiles, à l'exception de la Pologne pour les téléphones fixes.

La Commission a récemment adressé une lettre de mise en demeure aux autorités polonaises en vue de s'assurer de la mise en œuvre complète du 112 dans ce pays. Les autorités polonaises doivent faire parvenir leur réponse sous deux mois.

Par ailleurs, la Commission continue à œuvrer, notamment par l'intermédiaire des représentants des Etats membres du Comité des Communications (COCOM), pour une amélioration de la qualité du service rendu par le 112 aux citoyens de l'Union, par exemple dans le domaine de la localisation de l'appelant ou de l'information sur le 112 donnée par les Etats membres aux citoyens.

(1) Directive 2002/22/CE du Parlement et du Conseil du 7 mars 2002 concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (directive « service universel ») JO L108 du 24.4.2002